



ASSURANCE

AUTO

CONDITIONS GENERALES
ACTEL DIRECT

200401 - 045/0011 - 04.2013
P 01 2017

ACTEL est une marque de P&V Assurances scrl (0058)

Attention :

Vérifiez bien dans les conditions particulières de votre contrat d'assurance, quelles sont les garanties auxquelles vous avez souscrit. Seules les dispositions relatives aux garanties choisies sont d'application.

TITRE 1 : Start**1. CONDITIONS GENERALES DU MODULE RESPONSABILITE CIVILE AUTO
(CONTRAT –TYPE ARRETE DU 14/12/1992- LOI DU 21/11/1989)**

DEFINITIONS

- CHAPITRE 1 : Objet et étendue de l'assurance
- CHAPITRE 2 : Description et modification du risque. Communications du preneur d'assurance
- CHAPITRE 3 : Paiement des primes – Certificat d'assurance
- CHAPITRE 4 : Communications et notifications
- CHAPITRE 5 : Modifications des conditions d'assurance et du tarif
- CHAPITRE 6 : Sinistres et recours en justice
- CHAPITRE 7 : Recours de la compagnie
- CHAPITRE 8 : Durée – reconduction – suspension – fin du contrat
- CHAPITRE 9 : Indexation
- CHAPITRE 10 : Régime de personnalisation à posteriori
- CHAPITRE 11 : Indemnisation de certaines victimes d'accidents de la circulation
- CHAPITRE 12 : Dispositions complémentaires

2. PROTECTION JURIDIQUE AUTO

DEFINITIONS

- CHAPITRE 1 : Étendue territoriale
- CHAPITRE 2 : Déclaration de sinistre – Droits et Obligations
- CHAPITRE 3 : Sinistres couverts
- CHAPITRE 4 : Libre choix d'un avocat et d'un expert
- CHAPITRE 5 : Prestations assurées – Paiement des charges, frais et honoraires
- CHAPITRE 6 : Différend
- CHAPITRE 7 : Devoir d'information
- CHAPITRE 8 : Droits entre assurés
- CHAPITRE 9 : Prescription
- CHAPITRE 10 : Exclusions

3. ASSISTANCE APRES UN ACCIDENT

DEFINITIONS

- CHAPITRE 1 : Objet du contrat
- CHAPITRE 2 : En Belgique ou au Grand-Duché du Luxembourg
- CHAPITRE 3 : A l'étranger
- CHAPITRE 4 : Territorialité
- CHAPITRE 5 : Exclusions

4. ASSURANCE-DECES DU CONDUCTEUR

DEFINITIONS

- CHAPITRE 1 : Étendue de la couverture
- CHAPITRE 2 : Etendue territoriale
- CHAPITRE 3 : Bénéficiaires de la garantie
- CHAPITRE 4 : Prescription
- CHAPITRE 5 : Exclusions

5. ACTEL INFOLINE**TITRE 2 : GARANTIES COMPLÉMENTAIRES**

DEFINITIONS

1. LES FORMULES D'ASSURANCE

- CHAPITRE 1 : Mini-Omnium
- CHAPITRE 2 : Maxi-Omnium
- CHAPITRE 3 : Vol

2. DEGRE BONUS-MALUS DES FORMULES «MAXI-OMNIUM» ET «VOL»

- CHAPITRE 1 : Maxi-Omnium
- CHAPITRE 2 : Vol

3. DISPOSITIONS COMMUNES

- CHAPITRE 1 : Valeur assurée
- CHAPITRE 2 : Méthode d'amortissement
- CHAPITRE 3 : Indemnisation des dommages en cas de perte totale
- CHAPITRE 4 : Indemnisation des dommages partiels
- CHAPITRE 5 : Règle proportionnelle
- CHAPITRE 6 : Réparations provisoires
- CHAPITRE 7 : Subrogation
- CHAPITRE 8 : Evaluation du montant des dégâts
- CHAPITRE 9 : Etendue territoriale

4. ASSISTANCE EN CAS D'ACCIDENT

DEFINITIONS

CHAPITRE 1 : Votre véhicule n'est pas immobilisé suite à l'accident

CHAPITRE 2 : Votre véhicule est immobilisé suite à un accident survenu en Belgique ou au Grand Duché de Luxembourg

CHAPITRE 3 : Votre véhicule est immobilisé suite à un accident qui n'est pas survenu en Belgique ou au Grand Duché de Luxembourg

CHAPITRE 4 : En cas de perte totale ou de vol

CHAPITRE 5 : Etendue territoriale

5. Confort-Juridique – CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE 1 : Etendue de la couverture «Protection Juridique Circulation»

6. Confort-Driver

DEFINITIONS

CHAPITRE 1 : Objet de l'assurance

CHAPITRE 2 : Validité territoriale

CHAPITRE 3 : Cas de non-assurance

CHAPITRE 4 : Montants assurés

CHAPITRE 5 : Décès

CHAPITRE 6 : Incapacité permanente

CHAPITRE 7 : Frais de traitement

CHAPITRE 8 : Subrogation - Cession de créance

CHAPITRE 9 : Règlement des sinistres

7. EXCLUSIONS

TITRE 3 : Confort-Assistance

1. CONDITIONS COMMUNES D'APPLICATION DU PROGRAMME COMPLEMENTAIRE "Confort-Assistance"

CHAPITRE 1 : Contractants

CHAPITRE 2 : Objet du contrat

CHAPITRE 3 : Faits générateurs

CHAPITRE 4 : Evénements assurés

CHAPITRE 5 : Déplacements, séjours assurés et territorialité

CHAPITRE 6 : Conditions et impératives préalables à l'obtention des prestations garanties

CHAPITRE 7 : Engagements financiers

2. ASSISTANCES GARANTIES

CHAPITRE 1 : Assistance aux personnes

CHAPITRE 2 : Assistances aux véhicule et à ses occupants

3. LIMITATIONS GENERALES

CHAPITRE 1 : Limites d'intervention

CHAPITRE 2 : Exclusions de garantie

TITRE 4 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

1. POINTS IMPORTANTS LORS DE LA CONCLUSION DU CONTRAT ET PENDANT SA DUREE

CHAPITRE 1 : Description et modification du risque – déclaration du preneur d'assurance

CHAPITRE 2 : Paiement de la prime

CHAPITRE 3 : Correspondance

CHAPITRE 4 : Disparitions du risque

2. ENTREE EN VIGUEUR, SUSPENSION, RESILIATION ET FIN DES GARANTIES ACCESSOIRES ET DU PROGRAMME COMPLEMENTAIRE "Confort-Assistance"

CHAPITRE 1 : Quand les garanties entrent-elles en vigueur ?

CHAPITRE 2 : Quand ces garanties expirent-elles ?

CHAPITRE 3 : Le contrat peut-il être suspendu ?

CHAPITRE 4 : Quand le preneur d'assurance peut-il mettre fin au contrat ?

CHAPITRE 5 : Dans quels cas la compagnie peut-elle mettre fin au contrat ?

